



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE VAUCLUSE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

direction départementale
de l'Équipement
et de l'Agriculture

PLAN DEPARTEMENTAL DE CONTROLES ROUTIERS

Entre :

- L'Etat, représenté par Monsieur François BURDEYRON, Préfet de Vaucluse,
- Le Parquet d'Avignon représenté par Madame Catherine CHAMPRENAULT, Procureure de la République près le Tribunal de Grande Instance d'Avignon
- Le Parquet de Carpentras, représenté par Madame Yolande RENZI, Procureure de la République près le Tribunal de Grande Instance de Carpentras

PREAMBULE

Le 14 juillet 2002, la sécurité routière a été nommée grande cause nationale. Les gouvernements successifs ont tous contribué à la lutte contre l'insécurité routière. Une des mesures principales prise est la mise en place du Contrôle de Sanction Automatisé (CSA). Ce programme continue à se développer aujourd'hui à un rythme de 500 radars par an.

Le nombre de radars automatiques fixes et embarqués continue d'augmenter, mais ce n'est qu'une partie du programme. Des contrôles automatiques se développent sur le franchissement des feux rouges et sur le respect des distances de sécurité.

Les résultats de la mise en place du CSA sont excellents : baisse de la vitesse moyenne des automobilistes de 8 km/h, 10 000 morts évités en 5 ans.

Cependant, la lutte contre l'insécurité routière ne se limite pas au CSA. Elle doit se poursuivre suivant les deux axes que sont la prévention et la sanction.

La prévention est essentiellement relayée par l'Etat dans le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR). Le PDASR permet de recenser, de relayer, d'initier, voire financer les actions de prévention dans le département. Il est établi avec les différents partenaires : associations, services de l'Etat, collectivités territoriales, entreprises, caisse régionale d'assurance maladie..

La sanction est dans une phase de structuration, il convient en effet d'adapter celle-ci par une plus grande efficacité de l'utilisation des moyens.

Le présent document présente l'organisation et la planification des contrôles routiers dans le département.

A partir de l'étude détaillée de l'accidentologie relevée par l'Observatoire Départemental de Sécurité Routière et prenant en compte les 5 dernières années, les particularités du département en matière d'accidentologie ont été mises en évidence, dégagant les priorités en matière de contrôles.

C'est sur la base du plan départemental de sécurité routière que sera établie mensuellement la feuille de route opérationnelle des forces de l'ordre.

Ce document est applicable à compter de sa notification aux différents partenaires et sera accompagné d'un suivi régulier.

I-LA SITUATION DEPARTEMENTALE-BILAN 2005-2008

A/Le rappel des objectifs antérieurs et des résultats obtenus

Il convient d'abord de rappeler la circulaire du Ministère de l'Intérieur du 19 janvier 2007 (jointe en annexe) :

- la mise en oeuvre des services adaptés, dans les lieux et aux horaires les plus accidentogènes,
- des contrôles assurés avec une fréquence suffisante sur les lieux festifs, notamment nocturnes, sur les trajets professionnels et les axes habituels de circulation,
- des contrôles à proximité des radars fixes afin d'éviter les comportements infractionnistes liés à la connaissance de l'emplacement de ces radars.

Actuellement, aucun plan de contrôle départemental n'a été élaboré. Les forces de l'ordre préparent et planifient leurs contrôles.

1) Les contrôles effectués

a) Les contrôles effectués par la gendarmerie

	vitesse	alcoolémie	stupéfiant	2 roues	vitesse+alcoolémie+stupéfiants+2 roues
année 2005	1652 opérations	905 opérations	17 opérations	194 opérations	2768 opérations
année 2006	1820 opérations	931 opérations	19 opérations	251 opérations	3021 opérations
année 2007	2261 opérations	1135 opérations	20 opérations	355 opérations	3771 opérations
année 2008	2192 opérations	929 opérations	9 opérations	264 opérations	3394 opérations

b) Les contrôles effectués par la police nationale

	vitesse	alcoolémie	stupéfiant	2 roues	vitesse+alcoolémie+stupéfiants+2 roues
année 2005	577 opérations	163 opérations	2 opérations	52 opérations	794 opérations
année 2006	323 opérations	129 opérations	non communiqué	52 opérations	504 opérations
année 2007	741 opérations	297 opérations	non communiqué	52 opérations	1090 opérations
année 2008	788 opérations	381 opérations	non communiqué	52 opérations	1221 opérations

c) Les contrôles effectués par l'unité motocycliste zonale de la compagnie républicaine de sécurité n° 60

	vitesse	alcoolémie
année 2005	non communiqué	non communiqué
année 2006	210 opérations	21 opérations
année 2007	214 opérations	17 opérations
année 2008	294 opérations	22 opérations

d) Les contrôles effectués par la direction régionale de l'équipement concernant les transports terrestres.

	autocars	poids lourds	total
année 2005	219	2248	2467
année 2006	192	2340	2532
année 2007	212	non communiqué	non communiqué
année 2008	40	non communiqué	non communiqué

2) Les résultats des contrôles effectués.

a) Vitesse

	radars fixes	radars embarqués	contrôles vitesse classiques
année 2005	36 727 infractions	68 440 infractions	11 160 pv
année 2006	64 222 infractions	48 266 infractions	8 944 pv
année 2007	130 913 infractions	74 691 infractions	10 816 pv
année 2008	182 862 infractions	50 642 infractions	9 614 pv

b) Alcoolémie

	nombre de contrôles	nombre de contrôles positifs
Année 2005	78 134	2 385 (3%)
Année 2006	64 982	2 410 (3%)
Année 2007	101 173	2 437 (2%)
Année 2008	103 504	1 965 (2%)

c) Permis de conduire

	retenus pour alcoolémie	retenus pr vitesse	total
Année 2005	1 416	378	1 794
Année 2006	1 394	414	1 808
Année 2007	1 244	436	1 680
Année 2008	1 150	352	1 502

d) Autres infractions

Gendarmerie	2005	2006	2007	2008
ceintures	4 441	3 792	3 530	3 247
casques	931	789	809	702
priorités (feu rouge, stops, autres)	3 512	3636	3 938	2 099
téléphones portables	2 536	2 736	3 100	3 356
conduites sans permis	102	126	139	486

Police nationale	2005	2006	2007	2008
ceintures	1 786	1 128	1 005	1201
casques	1 089	1 337	1 305	1068
priorités (feu rouge, stop, autres)	1 374	1 288	1 328	1312
téléphones portables	796	1 074	1 099	977
conduites sans permis	154	150	142	426
dépassements dangereux	29	16	18	42
franchissement, chevauchement ligne continue	387	325	244	233

CRS	2005	2006	2007	2008
ceintures	non communiqué	234	31	97
casques	non communiqué	84	10	123
priorités (feu rouge, stop, autres)	non communiqué	628	80	230
téléphones portables	non communiqué	470	96	374
dépassements dangereux	non communiqué	42	7	36
franchissement, chevauchement ligne continue	non communiqué	720	84	61

Direction Régionale de l'Équipement- Transports terrestres	2005	2006	2007	2008
délits	78	68	81	non communiqué
contraventions	620	571	683	non communiqué

e) Répartition des infractions liées à la vitesse par moyen de contrôle en 2007

nature de l'infraction	répartition de l'infraction
radars embarqués	32%
radars fixes	56%
contrôle vitesse classique	5%
autres infractions	7%

f) Répartition des infractions non liées à la vitesse en 2007

Gendarmerie

nature de l'infraction	répartition de l'infraction
priorités (feu rouge, stop, autres)	34%
ceintures	31%
téléphones portables	27%
casques	7,00%
conduites sans permis	1%

Police

nature de l'infraction	répartition de l'infraction
priorités (feu rouge, stop, autres)	26%
casques	25%
téléphones portables	25%
ceintures	20%
franchissement, chevauchement ligne continue	4%
conduites sans permis	3%
dépassements dangereux	1%

nature de l'infraction	répartition de l'infraction
téléphones portables	31%
franchissement, chevauchement ligne continue	28%
priorités (feu rouge, stop, autres)	26%
ceintures	10%
casques	2%
dépassements dangereux	2%

B/L'analyse de la situation locale

L'accidentalité 2005-2008 en Vaucluse

	nombre d'accidents	nombre de tués	nombre de blessés
année 2005	925	63	1214
année 2006	841	46	1074
année 2007	646	76	807
année 2008	568	44	725

L'accidentologie se trouve dans le Document Global d'Orientation (DGO) réalisé pour la période 2004-2008.

QUI ?

- Les hommes sont les plus impliqués (96% des accidents et 85% des tués),
- Les automobilistes sont les plus concernés (85% des tués),
- Les deux classes d'âge qui ressortent sont les 25-59 ans (environ 55% des victimes graves) et les 18-24 ans (environ 35% des victimes graves),
- La majorité des impliqués sont des salariés,
- La très grande majorité sont des locaux (70%).

QUAND ?

- Les accidents se produisent majoritairement le soir à partir de 19h00 et la nuit avec un pic entre 19h-20h (10% des accidents),
- Ils se produisent le week-end (53% des accidents),
- Ils se produisent majoritairement en juillet et en décembre (21% des accidents).

OU ?

- Les secteurs les plus touchés sont : le sud-ouest du département autour d'Avignon et Cavaillon, puis Apt, Orange et Sarrians,
- Les accidents se produisent le plus souvent près du domicile et sur le trajet du retour.

COMMENT ?

- La moitié des accidents n'implique qu'un seul véhicule,
- L'autre moitié concerne des collisions entre deux véhicules ou entre un véhicule et un piéton.

POURQUOI?

- La perte de contrôle et une vitesse excessive sont les deux facteurs principaux.

A partir de ces données, il ressort les enjeux principaux en terme d'analyse temporelle, de catégories d'usagers, de localisation et de comportements à risques, qui permettront d'orienter les contrôles routiers. Les enjeux principaux découlent de ces données, qui devront orienter les contrôles routiers :

1) Cibler les périodes sensibles

L'analyse temporelle montre que :

- l'été est la période la plus accidentogène.
- en semaine, les créneaux les plus accidentogènes sont 6h-9h et 16h-19h : horaires qui correspondent aux trajets domicile-travail,
- le week-end (y compris le vendredi soir), les accidents se produisent dans la nuit et à l'aube : horaires qui correspondent à la fermeture des discothèques.

2) Prendre en compte le sur-risque des catégories d'usagers les plus touchées

Les enjeux principaux retenus en matière d'usagers sont :

- le sur-risque des jeunes de 15 à 24 ans (12,5% de la population, 25% des tués),
- le sur-risque des deux-roues motorisés (1% du trafic, 20% des tués).

3) Se concentrer sur les secteurs accidentogènes

Les zones où se produisent le plus d'accidents sont les agglomérations (2 accidents corporels sur 3), en particulier, les agglomérations de plus de 20 000 habitants avec 1 accident sur 2 dont Avignon avec 60% des accidents.

4) Lutter contre les comportements à risques

Les enjeux prioritaires qui doivent être traités transversalement sont :

- a) La lutte contre l'alcool au volant (1 tué sur 5)
- b) Les excès de vitesse : une mort sur deux est imputable à une perte de contrôle du véhicule dont l'un des facteurs est une vitesse excessive ou inadaptée.
- c) Le non port de la ceinture (1 tué sur 7)

Cartographie

Cartes des accidents mortels 2004-2005-2006-2007-2008 en annexe

C/Les priorités du plan de contrôles

L'examen de l'accidentologie permet de dégager les enjeux suivants :

- ***une sur-accidentalité globale les vendredis et samedis (voire les dimanches),***
- ***une sur-représentation des jeunes de 18 à 25 ans,***
- ***une sur-représentation des 2 roues,***
- ***une sur-accidentalité dans les agglomérations (police et gendarmerie), notamment Avignon et Cavaillon,***
- ***une sur-accidentalité sur les axes (police et gendarmerie) RD907-RD900-RD901-RD942-RD973-RD938-RD950,***
- ***une sur-accidentalité de 16h à 19h en semaine,***
- ***réduire la délinquance routière.***

D/Les capacités d'action

moyens humains	nombre
gendarmerie	30 personnes/jour
police	6 personnes/jour + l'ensemble des effectifs de la police
CRS	3 personnes/jour
contrôleurs des transports terrestres	3 personnes/ jour

moyens affectés aux contrôles routiers	Police	Gendarmerie	CRS	TOTAL
personnels affectés aux contrôles routiers en équivalent temps plein	6	75	7	88
radar fixe	6	6	0	12
radar embarqué	2	5	1	8
voiture banalisée	2	5	1	8
moto banalisée	2	1	7	10
éthylotest électronique	4	33	1	37
éthylomètre	2	29	1	32

II-LA DEFINITION DES OBJECTIFS A ATTEINDRE

L'objectif départemental en 2009 est de conserver une baisse du nombre d'accidents corporels et de blessés entre 10% et 20% et d'atteindre un nombre de tués inférieur à 45 soit une stabilisation par rapport à 2008.

Pour parvenir à des contrôles mieux adaptés et plus efficaces, des mesures sont d'ores et déjà envisagées :

- l'augmentation du nombre de radars fixes (4 radars supplémentaires en Vaucluse en 2009),
- l'installation de systèmes de contrôle automatique de franchissement de feux rouges (7 équipements prévus en 2009),

- l'installation de 2 radars de contrôle de vitesse au droit des passages à niveau,
- des radars embarqués plus mobilisés,
- l'organisation de contrôles d'alcoolémie gendarmerie/police de grande envergure, avec communication locale,
- l'emploi de dispositifs banalisés, notamment en zone gendarmerie,
- cibler périodiquement les contrôles sur un seul type de véhicule (deux roues, poids lourds),
- l'augmentation des contrôles des deux roues en période estivale,
- l'augmentation du parc automobile de contrôle mobile,
- le renfort des polices municipales,
- la mobilisation des réservistes de la gendarmerie, le week-end, sur les contrôles routiers.

III-LES PRINCIPES D'ACTION

A/ Les mesures d'accompagnement

1) L'implication des différents partenaires

Préfecture : assurer la mise en place et la communication du plan.

Gendarmerie : mise en oeuvre et suivi des actions mensuelles, remontées statistiques.

Police : mise en oeuvre des actions, remontées statistiques.

DDEA: organiser le suivi du plan de contrôle et mise à jour des données statistiques et d'accidentologie.

Parquet : faire appliquer les réponses pénales et participer au suivi du plan.

2) Des mesures complémentaires poursuivant les objectifs fixés :

- réactivité et communication sur les cas de violence routière,
- les dispositions du plan de contrôles pourront être modifiées, ajustées ou remplacées lors des jours de circulation intense (départs en vacances ou grand événement).

IV-LES REPONSES PENALES ET LES SANCTIONS ADMINISTRATIVES

A/ Les réponses pénales

La systématisation de la réponse pénale fait partie intégrante du plan de contrôles routiers. La politique pénale en matière de circulation routière doit être appliquée avec proportionnalité et adaptée à chaque auteur d'infraction.

La politique générale sur l'ensemble du département sera l'application d'une plus grande fermeté pour toute délinquance routière, aucune tolérance ne sera acceptée et notamment :

-Une grande attention sera apportée aux infractions d'excès de vitesse : contravention de grand excès de vitesse (dépassement de 50km/h et plus de la vitesse autorisée) et délit de récidive de grand excès de vitesse, spécialement en agglomération.

- Tout délit de conduite en état alcoolique entraînera des poursuites pénales et fera l'objet de réquisitions sévères, spécialement pour les récidivistes pour lesquels la procédure de comparution immédiate devant la juridiction de jugement, c'est à dire avec jugement immédiat, pourra le cas échéant être privilégiée.

- Il est rappelé à cet égard que la conduite en état alcoolique en récidive, c'est à dire 2 conduites en état alcoolique dans un délai de 5 ans, entraîne de plein droit l'annulation du permis de conduire.

- Une répression très ferme sera également engagée contre les auteurs de délit de fuite et de refus d'obtempérer aux injonctions des forces de l'ordre.

- Les délits de circulation sans assurance et de conduite sans permis continueront de faire l'objet d'une poursuite pénale systématique, soit par voie d'ordonnance pénale en l'absence d'antécédents, soit par convocation sur reconnaissance préalable de culpabilité ou renvoi devant le tribunal correctionnel.

Enfin, le Procureur de la République a la possibilité d'ordonner des contrôles tendant à la vérification de l'alcoolémie et de l'usage de stupéfiants.

B/ Les sanctions administratives

Les articles L 224-1, L 224-2 et L 224-7 permettent aux préfets de département de prononcer soit un avertissement soit une suspension du permis de conduire pouvant aller jusqu'à 6 mois.

La réponse du préfet de Vaucluse sera sans ambiguïté, la suspension sera prononcée dans tous les cas de conduite sous l'état d'une emprise alcoolique et pour les grands excès de vitesse.

Concernant la conduite en état d'ivresse, le préfet prononcera une suspension du permis de conduire d'une durée minimale d'un mois pour tous les automobilistes conduisant avec un taux d'alcool supérieur à 0,40mg/litre d'air expiré soit 0,8 gr/litre de sang.

Pour les grands excès de vitesse, une suspension du permis de conduire sera également effectuée pour tous les excès de vitesse supérieurs à 40 km/h au dessus de la limite autorisée.

V-LA COMMUNICATION

A/ La communication à l'égard des acteurs et grands relais

Le plan de contrôles routiers et son bilan pourront faire l'objet d'une présentation lors des réunions particulières relatives à la lutte contre l'insécurité routière (PDASR...).

B/ La communication grand public

La signature et la mise en oeuvre du plan de contrôles feront l'objet d'une conférence de presse menée par la préfecture de Vaucluse présentant les objectifs et les modalités du plan auprès des principaux médias (télévision, radio, journaux, internet).

En outre, un communiqué de presse délivrera chaque mois les résultats des contrôles, en les replaçant dans le cadre du plan.

Enfin, tous les 6 mois, le bilan de la mise en oeuvre et les éventuelles adaptations du plan de contrôles seront réalisées et communiquées à la presse.

Le plan de contrôles routiers et ses résultats pourront être téléchargés :

- sur le site internet de la préfecture de Vaucluse : www.vaucluse.pref.gouv.fr
- sur le site internet de la DDEA 84 : www.vaucluse.equipement-agriculture.gouv.fr

VI-SUIVI ET EVALUATION DES RESULTATS

Les forces de l'ordre déclinent le présent plan de contrôles sous forme d'un programme mensuel de leurs unités ; ce programme sera diffusé aux différents partenaires (préfecture, procureurs, DDEA).

Un point sécurité routière sera fait à la réunion de police hebdomadaire, en préfecture.

Par ailleurs, une réunion semestrielle de la Mission Interministérielle de la Sécurité Routière (MISR), sera organisée entre les différents partenaires (Préfecture, DDSP, Gendarmerie, Procureur de la République, DDEA).

Au cours de cette réunion, la DDEA présentera le bilan de l'accidentologie des six derniers mois ; les forces de l'ordre présenteront le bilan des contrôles effectués sur les derniers mois également.

Au terme de la réunion, le plan de contrôles pourra être modifié pour être adapté à une nouvelle situation de l'accidentologie.

Une évaluation sera effectuée sur la base de :

- mesures in situ (vitesses pratiquées,...),
- enquêtes/sondages,
- échange d'informations entre forces de l'ordre et observatoire départemental de la sécurité routière placé à la DDEA.

Le Préfet

François BURDEYRON

La Procureure de la
République de Carpentras

La Procureure de la République
d'Avignon

Yolande RENZI

Catherine CHAMPRENAULT